

# GRAND PRIX DE LA PREE LA ROCHELLE

Samedi 26 & Dimanche 27 Août 2023

La Richardière -17137 Marsilly - Tél : 05 46 01 24 42

Mail : sportif.aslapree@gmail.com

**REGLEMENT 2023**

## RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et de Ligue. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

### 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### JOUEURS ET JOUEUSES

- Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés FFGOLF en 2023 ou d'une Fédération étrangère reconnue, dans la limite d'index fixée par le Comité de l'épreuve
- Licence, certificat médical et droit de jeu fédéral devront être enregistrés à la FFGOLF au plus tard à la date de clôture des engagements
- Chaque joueur doit être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf
- Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription
- Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

#### SÉRIES, CATÉGORIES ET LIMITES DES INDEX

Le champ maximum de joueurs et joueuses sera limité à 144.

Dames : Minimum  Hors wild cards	Pros : nombre max Autorisé	Wild Cards : maximum autorisé
33	15	14

#### Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent, ceci à la date de clôture des inscriptions. La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

Dans tous les cas, le club doit réserver 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index (exemple : mai à août : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 33 dames = 3). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

**Liste d'attente** : En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

## FORMULE DE JEU

Stroke-play 36 trous, 18 trous par jour

- 1 série Messieurs : index inférieur ou égal à 11,4- repères de départ : blancs
- 1 série Dames : index inférieur ou égal à 14.4 - repères de départ : bleu

## 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

**LISTE DES INSCRITS** : la liste des inscrits sera publiée le Mercredi 16 Août 2023 sur le site de l'AS Golf de La Prée La Rochelle

**RECONNAISSANCE** : journée de reconnaissance officielle le vendredi 25 Août 2023 sur réservation à l'accueil du Golf 05 46 01 24 42

Les règles d'entraînement de la FFGOLF devront être respectées

**Tirage des départs et cadence de jeu** : La publication des horaires de départs intervient au plus tôt à midi la veille du 1er tour

La liste d'entrée, dans l'ordre des joueurs retenus, est découpée en 4 blocs égaux (bloc 1 premiers retenus à bloc 4 derniers retenus).

Le tirage des départs se fait de la manière suivante : • Lors du 1er tour, le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis bloc 4. • Lors du 2ème tour, dans l'ordre inverse des résultats

**REMISE DES PRIX** : les 3 premiers en brut dans chaque série seront récompensés

En cas d'égalité pour le 1er prix brut à l'issue des 2 tours, il sera joué un play-off trou par trou. Le départage des autres ex aequo se fera sur les scores du tour 2, puis 18, 9, 6, 3 et derniers trous du tour 2.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

## 3. ENGAGEMENTS

**Lundi 1er Juillet** : ouverture des inscriptions sur le site de l'AS Golf de la Prée La Rochelle

**Vendredi 11 Août 18 heures** : date limite des inscriptions

**Mercredi 16 Août 18 heures** : publication de la liste des joueurs retenus

Les inscriptions se feront via le site de l'Association Sportive du Golf de La Prée

<https://asgprlr.wixsite.com/asgolfarochelle>

	EXTERIEUR	MEMBRE AS LA PREE
- Adultes :	90 euros	40 euros
- Joueurs de 19 à 24 ans (nés entre 1999 et 2004) :	50 euros	30 euros
- Joueurs de 18 ans et moins (nés en 2005 ou après) :	45 euros	20 euros

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscriptions reste redevable du droit d'engagement.

## 4. COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile et de prendre toute décision pour le bon déroulement de cette épreuve.

Sa composition sera affichée au Tableau Officiel